

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU PETR PAYS TOLOSAN**

Séance du 20 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués se sont réunis à 18h30 à la salle des fêtes de Villematier.

Votants :

C3G : Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Thierry PORTES, Thierry CASTET, André FONTES, Isabelle GOUSMAR, Pierrette JARNOLLE

CCCB : Joël CAMART, Catherine CLAEYS, Gérard GUERCI, Anne-Sophie PILON, Charles DE LASSUS SAINT GENIES, Sandrine PENAVALAIRE,

CCF : Michel BEGUE, Philippe CAUVIN, Virginie CLAVEL, Alain HINAUX, Philippe PETIT, Serge TERRANCLE, Pierre JEANJEAN

CCHT : Marie-Luce FOURCADE, Céline FRAYARD, Patrice LAGORCE, Sébastien NOEL, Yvan GONZALEZ,

CCVA : Thierry ASTRUC, Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Mylène MONCERET, Jean Michel MICHELOT

Absents ayant donné pouvoir : /

Secrétaire de séance : Thierry CASTET

Domaine : Finances

Délibération n°: 24-124

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 12/03/2024

Membres présents : 30

Pouvoir : /

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1,

CONSIDERANT que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif.

CONSIDERANT le document ci-annexé remis aux membres du PETR Tolosan afin d'engager le débat,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Prend acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2024 lui a bien été tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2024.

Ainsi délibéré les : jour, mois et an désignés, au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 20 mars 2024.

Le Président



Didier CUJIVES

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 20 mars 2024
Au registre sont les signatures